



**DEMANDE DE SUBVENTION
pour l'acquisition de MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE
lié à la pratique sportive**

FICHE INDIVIDUELLE

Contact : Service du sport et de la culture

Grégory Clémot 03 23 24 87 35 ou Corinne Thuillier 03 23 24 87 34

desc.sport.culture@aisne.fr

DISCIPLINE : _____

BÉNÉFICIAIRE :

(cocher la case correspondante)

comité départemental ou district Aisne

club désigné ci-dessous

Nom du club ou de l'association:

Adresse de correspondance :

Coordonnées du président :

Nom - prénom : _____

Adresse : _____

Tél. - mel : _____

Agrafez ici votre RIB original

Le _____

*du Président du comité départemental
ou du district Aisne*

Signatures

ET

du Président du club

- IMPORTANT -

La présente demande doit être renseignée par le club qui achètera le matériel.
Elle doit transiter par l'intermédiaire du comité départemental ou du district Aisne,
accompagnée d'un RIB, et des devis correspondants.

Les matériels pour lesquels une subvention est sollicitée ne pourront être acquis
qu'après la décision départementale et jusqu'au 28 février de l'année suivante.

En cas d'acquisition antérieure, l'aide départementale ne pourra pas être versée au bénéficiaire.

